

2022-3214
2022-08-04

****Étiquette de contenant****

StarPro

FONGICIDE
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	----------	-----------

USAGE COMMERCIAL

StarPro est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et le triticale.

PRINCIPE ACTIF:

Prothioconazole	125 g/L
Tébuconazole	125 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION: 34349
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1-324 L

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS: Porter la combinaison par-dessus un pantalon long, chemise à manches longues et des gants et des bottes résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI et APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison. Afin de réduire le ruissellement, consulter les recommandations énoncées à la section «APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES».

ENTREPOSAGE

1. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
2. Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
3. Ne pas entreposer sous le point de congélation.
4. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
5. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
6. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
7. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non réutilisables :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI** doivent également être respectées.

2022-3214
2022-08-04

Étiquette de brochure

StarPro

FONGICIDE
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	---	-----------

USAGE COMMERCIAL

StarPro est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et le triticale.

PRINCIPE ACTIF:

Prothioconazole	125 g/L
Tébuconazole	125 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION: 34349
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1-324 L

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 – Le produit

StarPro est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et le triticale.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Mises en Garde, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Porter la combinaison par-dessus un pantalon long, chemise à manches longues et des gants et des bottes résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

Section 5 – Mises en garde environnementales

Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI et APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison. Afin de réduire le ruissellement, consulter les recommandations énoncées à la section «APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES».

Section 6 – Entreposage

Entreposage

- Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation

animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.

- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

Section 7 – Élimination

Élimination du contenant recyclable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non réutilisables:

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée:

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI** doivent également être respectées.

MODE D'EMPLOI

Introduction

StarPro est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression de nombreuses maladies du blé (de printemps, d'hiver et dur), de l'orge et du triticales (de printemps et d'hiver). StarPro protégera la culture des pertes de rendement et de qualité attribuables à la maladie.

Section 8 - Culture, maladie, dose et période

DIRECTIVES D'UTILISATION			
CULTURE	MALADIE	DOSE (mL/ha)	OBSERVATIONS
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	Réprime: Fusariose de l'épi (<i>Gibberella zeae</i> / <i>Fusarium graminearum</i>) Supprime: Rouilles (des feuilles, tiges et striée) (<i>Puccinia recondita</i> , <i>P. graminis</i> , <i>P. striiformis</i>) Tache septorienne et des glumes (<i>Septoria tritici</i> , <i>Stagonospora nodorum</i>) Tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)	800	Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer StarPro comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.
Orge	Réprime: Fusariose de l'épi (<i>Fusarium spp.</i>) Supprime: Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)	800	Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer StarPro comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsque 70 à 100 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'à 3 jours après l'émergence complète des épis. Au cours de cette période, l'application

	<p>Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Rhynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>)</p> <p>Tache septorienne (<i>Septoria passerinii</i>)</p> <p>Rouille des feuilles, rouille des tiges et rouille striée (<i>Puccinia hordei</i>, <i>Puccinia graminis</i>, <i>Puccinia striiformis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p>		<p>supprime également les maladies foliaires indiquées.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare</p>
<p>Triticale (de printemps et d'hiver)</p>	<p>Réprime: Fusariose de l'épi (<i>Gibberella zeae</i> / <i>Fusarium graminearum</i>)</p> <p>Supprime: Rouilles (<i>Puccinia recondita</i>, <i>P. graminis</i>, <i>P. striiformis</i>)</p> <p>Tache septorienne et des glumes (<i>Septoria tritici</i>, <i>Stagonospora nodorum</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p> <p>Tache</p>	<p>800</p>	<p>Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer StarPro comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.</p>

	helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)		
--	---	--	--

Section 9 – Restrictions d’emploi

- Ne pas faire plus d’une application avec StarPro par saison de croissance.
- Ne pas faire d’application dans les 36 jours précédant la récolte.
- Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de fourrage vert dans les 6 jours suivant un traitement avec StarPro.
- On peut utiliser la paille après la récolte comme fourrage ou comme litière.
- Attendre au moins 12 heures suivant le traitement avant d’entrer dans la zone traitée.
- **NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d’eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins. **NE PAS** contaminer les sources d’eau d’irrigation ou d’eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination des déchets.
- Application par pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l’American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572,1). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.
- Application aérienne: **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** épandre lorsque la vitesse du vent dépasse les 16 km/h à hauteur de vol au point d’application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l’American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572,1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d’aile de l’aéronef, l’espacement des buses le long de la rampe d’aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l’envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d’application directe du produit et la lisière de l’habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives). Outre les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous, les utilisateurs doivent également observer les zones tampons précisées à la section APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES.

Méthode d’application	Culture	Zones tampons (m) requises pour la protection des :
		Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Blé (de printemps, d’hiver et dur), orge et le triticale (de printemps et d’hiver)	1

Application aérienne	Blé (de printemps, d'hiver et dur), Orge et le triticale (de printemps et d'hiver)	Voilure fixe et tournante	15
-------------------------	---	------------------------------	----

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association, et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASABE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le Calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES :

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES AU MOMENT D'EFFECTUER DES TRAITEMENTS DANS DES CHAMPS SITUÉS PRÈS DE ZONES AQUATIQUES TELLES QUE LES LACS, LES RÉSERVOIRS, LES RIVIÈRES, LES COURS D'EAU PERMANENTS, LES MARAIS OU ÉTANGS NATURELS, ET LES ESTUAIRES.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Ne pas cultiver à moins de 3 mètres d'une zone aquatique pour permettre une bande de végétation tampon.

Ne pas appliquer par traitement au sol ni par épandage aérien à moins de 30 mètres d'une zone aquatique, tel qu'indiqué ci-dessus.

La zone tampon aquatique de 30 mètres **ne peut pas** être modifiée par le Calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Rotation des cultures :

On peut semer les cultures mentionnées sur cette étiquette et le soja dans les champs traités dès que les conditions le permettent après la dernière application. Pour toutes les autres cultures, ne rien resemer dans les 120 jours suivant la dernière application.

Section 10 – Délais d'attente avant la récolte

Culture

DAAR

Blé (de printemps, d'hiver et dur)	36 jours
Orge	36 jours
Triticale (de printemps et d'hiver)	36 jours

Section 11 – Instructions de mélange

Instructions de mélange

StarPro doit être appliqué avec de l'équipement propre convenablement calibré. Avant de verser StarPro dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est parfaitement propre.

StarPro appliqué seul:

- Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et mettre le système d'agitation en marche.
- Verser la quantité requise de StarPro dans l'eau puis ajouter le reste du volume d'eau total nécessaire.
- Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.

Section 12 – Précautions à l'application

APPLICATION TERRESTRE

- Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
- Appliquer StarPro dans au moins 100 L d'eau/ha.
- Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
- Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
- Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
- Les zones tampons provinciales supérieures aux zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI (Section 9), doivent être respectées.
- Si la bouillie de pulvérisation reste dans le réservoir toute la nuit ou pendant de longues périodes durant la journée, bien agiter avant de reprendre l'application.

APPLICATION AÉRIENNE – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. Si vous avez des questions, obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.

3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
4. Appliquer StarPro dans un moins 50 L d'eau/ha.
5. Pour obtenir une application uniforme du produit et pour limiter le plus possible la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et qu'il y a peu de vent.
6. Utiliser uniquement des marqueurs mécaniques.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
- Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - *Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

- **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
- Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce produit. Pour toute question, obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Section 13 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, StarPro contient deux fongicides du Groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au StarPro et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner StarPro ou d'autres fongicides du même groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer (nom de l'entreprise) en présence d'une baisse possible de sensibilité à (nom du produit) chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013.